



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 096-21 C

Objet : *RS - Approbation du règlement d'assainissement de Grand Chambéry*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 096-21 C

objet **RS - Approbation du règlement d'assainissement de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que suite à la fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, dans un objectif d'harmonisation, le règlement d'assainissement de Chambéry métropole a été appliqué à l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté d'agglomération.

Il convient d'adopter formellement le règlement d'assainissement de Grand Chambéry. Celui-ci reprend à l'identique les dispositions du règlement d'assainissement de Chambéry métropole. Il entrera en vigueur le 1^{er} août 2021.

Il a pour objet :

- de définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux publics de collecte et dans les installations non collectives, afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène et la salubrité publiques, ainsi que la protection de l'environnement,
- de régler les relations entre les usagers, propriétaires ou occupants, et Grand Chambéry.

Il est composé de quatre parties :

- le règlement commun à l'assainissement domestique, à l'assainissement non domestique et à l'assainissement non collectif énonce les dispositions générales, les modalités de paiement, les infractions et poursuites,
- le règlement relatif à l'assainissement domestique définit les installations, régit la construction, l'entretien et le contrôle des branchements sur les réseaux publics, expose l'application de la redevance assainissement et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, décrit les dispositions relatives aux eaux pluviales,
- le règlement relatif à l'assainissement non domestique et assimilé domestique détermine les particularités concernant les établissements industriels, notamment l'arrêté d'autorisation et la convention de déversement, le calcul de la redevance avec application des coefficients de rejet et de pollution,
- le règlement relatif à l'assainissement non collectif expose les principes de construction, d'entretien, de contrôle et de réhabilitation des systèmes d'épuration non raccordés au réseau public et d'application des redevances liées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 22 juin 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le règlement d'assainissement de Grand Chambéry, joint en annexe.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 096-21 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du règlement d'assainissement de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres
Date de l'acte :	23 juillet 2021
Annexe(s) :	Règlement d'assainissement

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25435H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25435H1

Date de transmission en Préfecture :	23 juillet 2021
Date de réception en Préfecture :	23 juillet 2021
Période d'affichage :	du au